

Le viol comme arme de guerre



© DR

Nous savons aujourd'hui que le viol est utilisé comme arme de guerre. Mais autour de ces crimes, la fin du silence ne signifie pas la fin de l'impunité.

Par **Fabienne Bugnon**, directrice de l'Office genevois des droits humains

Parlons d'abord de temporalité. On sait malheureusement que le corps des femmes a été utilisé en temps de guerre depuis fort longtemps, on en parle déjà dans la mythologie romaine. Aujourd'hui, chacun et chacune de nous sait que des viols systématiques ont eu lieu lors de la guerre dans les pays d'ex-Yougoslavie, lors de l'épuration ethnique au Rwanda et plus actuellement en Somalie, en République démocratique du Congo, au Darfour ou en Tchétchénie [1].

Un silence pesant a longtemps régné sur ces exactions pourtant commises de tout temps et en particulier à large échelle lors des deux guerres mondiales. En 1945 par exemple, on a enregistré approximativement 2 millions de viols perpétrés par des soldats de l'Armée rouge sur des femmes allemandes dans l'est de l'Allemagne. La guerre d'indépendance du Bangladesh en 1971 a donné lieu au viol de 200'000 femmes bengalaises par des soldats pakistanais, les récits de la guerre d'Algérie démontrent aussi qu'entre 1954 et 1962, les femmes ont été massivement violées et la liste pourrait continuer ainsi, au fil du temps et au gré des conflits.

« Le repos du guerrier »

Parce que les victimes étaient généralement civiles, constituées de femmes et d'enfants, elles ne faisaient pas partie des victimes reconnues et les viols étaient souvent considérés comme une violence annexe, qui pouvait même, sinon être admise au moins être comprise, comme si le contexte même du conflit permettait tout. Il régnait une sorte d'acceptation implicite. N'a-t-on pas banalisé le viol allant jusqu'à parler de « repos du guerrier » ?

Ce n'est sans doute pas par hasard que la fin du silence se situe autour des années septante, coïncidant avec les mouvements féministes et les revendications sur le respect du corps des femmes. Malheureusement, la fin du

silence ne s'est pas accompagnée de la fin de l'impunité, bien au contraire puisque les conflits de la fin du XXe siècle et ceux qui se perpétuent lors de cette première décennie du XXIe siècle montrent que non seulement les pratiques n'ont pas cessé dans leur ampleur, mais qu'elles sont instrumentalisées et même justifiées au nom de l'épuration ethnique.

Que le viol en temps de guerre, hier déjà connu comme un crime absolu de domination masculine et de marquage du territoire, fasse désormais l'objet d'une planification sans merci visant à détruire de manière systématique une ethnie, à la souiller sur plusieurs générations, perpétuant ainsi le combat bien au-delà de sa résolution sur les champs de bataille, est aujourd'hui reconnu par les tribunaux pénaux internationaux comme des crimes contre l'humanité. Une constante doit toutefois être relevée : quelle que soit la situation, ces violences s'inscrivent en tout temps dans un rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes, toujours au détriment des femmes. C'est la raison pour laquelle le thème du viol comme arme de guerre ne peut pas être traité uniquement comme un fait de guerre, mais bien comme un acte de plus de la barbarie dont des hommes sont capables à l'égard des femmes et doit s'inscrire dans une lutte permanente pour l'égalité des sexes.

Des atrocités en Europe

L'autre approche qui est proposée à notre réflexion est celle de l'interculturalité. Dans nos sociétés dites modernes, on aimerait pouvoir imputer les crimes que constituent les viols en temps de guerre à une sauvagerie dont les pays dit « civilisés » ne pourraient se rendre coupables. Le silence entourant les exactions menées lors des conflits européens du XXe siècle ne pouvait que renforcer ce sentiment.

Le réveil a toutefois été brutal avec le choc des atrocités commises au cœur de l'Europe lors de la guerre des Balkans et avec lui la preuve que la sauvagerie citée plus haut, non seulement existait, mais qu'elle était notre voisine immédiate. Nous avons donc bien affaire à une arme universelle qui permet de semer la terreur et de retirer à celles et ceux qui en sont victimes, toute dignité humaine. Les femmes auraient donc un destin commun ? Le simple fait d'être femmes les condamneraient-elles à être en danger perpétuel ? Cela nous ne pouvons l'accepter et c'est la raison des conférences d'aujourd'hui et des témoignages précieux qui vont y être amenés pour être analysés et utilisés comme instruments de prévention.

De nombreuses ONG luttent à travers le monde pour mettre fin à ces exactions. Je pense à Amnesty International, à Human Rights Watch pour ne citer qu'elles, mais aussi à l'Organisation Mondiale contre la torture car c'est bien de cela qu'il s'agit, on torture des femmes jusqu'à la mort, on pousse le sadisme à le faire devant leurs maris, devant leurs enfants, on les amène au-delà de la violence à une répudiation certaine ou à enfanter le fruit de la haine, qui devra à son tour se créer une identité au milieu du rejet et de la stigmatisation.

Le risque de la banalisation

Les Protocoles additionnels des Conventions de Genève définissent depuis 1977 des règles humanitaires précises en cas de guerre et rappellent que les actes ou menaces de violence dont le but principal est de semer la terreur sont interdits et que les femmes et les enfants doivent être respectés et protégés contre toute forme d'attentat à la pudeur. 163 pays ont signés ces Protocoles. Mais « signer » ne veut pas toujours dire « appliquer ». Il est donc nécessaire de rappeler leur engagement aux Etats et de dénoncer systématiquement tous les faits portés à notre connaissance. Le plus grand risque est la banalisation, comme au temps du « repos du guerrier ».

J'ai repéré quelques lignes dans un récent article de presse : « Cinq hommes armés de couteaux entrèrent dans la maison et violèrent la femme et ses deux filles devant le reste de la famille terrorisée, alors même que la guerre était finie. » Ce texte m'a fait froid dans le dos. Si le viol est plus grave en temps de paix, cela signifie aussi qu'il est moins

grave en temps de guerre... C'est par le biais de petites phrases comme celles-ci que l'on mesure combien non seulement le viol est une arme de guerre, mais qu'il est aussi considéré comme tel.

Nos aïeux pouvaient dire qu'ils ne savaient pas, ce n'est pas notre cas.

Les actions sur le terrain

- Le Canton de Genève à travers son fonds de la solidarité internationale a attribué en 2008 et 2009, 350'000 francs d'aide humanitaire à Médecins sans Frontières pour son programme d'assistance médicale aux victimes de violence dans le territoire de IRUMU (province orientale de la République démocratique de Congo).
- La prévention reste indispensable et, à partir de cette année, le Canton de Genève va signer une nouvelle convention avec l'Appel de Genève. Des contacts sont prévus avec de nouveaux groupes armés ou gouvernements non-reconnus pour les sensibiliser aux standards internationaux.

[1] La Journée de conférences et débats publics du 16 septembre 2010 à Genève avait pour titre : « Le viol comme arme de guerre, une réalité interculturelle et intemporelle ». Fabienne Bugnon a ouvert la journée avec cette intervention.